Accusé de réception en préfecture
012-211201975-20260605-2026DE046_046-DE
Reçu le 10/06/2026

N° 2026/46

Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice	19
Membres présents	18
Pouvoirs	1
Membres absents	0

Vote	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 28 mai 2026.

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; FONTANILLE Laureen ; Alexandre VAYSSE ; Patrick FRANDEMICHE ; Fabienne JALADE ; Nathalie LEGROS ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Daniel NESPOULOUS ; Sandrine ROBERT.

Procurations : Bruno VAYSSE à Jean-Michel RECOULES

Absents excusés : /

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Laureen FONTANILLE.

OBJET DE LA DELIBERATION : PRÉSENTATION ET PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SEM DU MARCHE OVIN POUR L'EXERCICE 2025.

Exposé

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément aux dispositions relatives aux sociétés d'économie mixte locales (SEM), un rapport annuel d'activité doit être présenté à l'assemblée délibérante.

La **SEM du marché ovin de REQUISTA**, dont la commune est actionnaire, a transmis son rapport d'activité pour l'exercice 2025.

Ce rapport présente notamment :

- L'activité et le fonctionnement de la structure,
- La présentation des comptes sociaux,
- L'évolution de la société,
- Les relations contractuelles entre la commune et la société.

Accusé de réception en préfecture
012-211201975-20260605-2026DE046_046-DE
Reçu le 10/06/2026

Le rapport a été tenu à disposition des conseillers municipaux et fait l'objet d'une présentation en séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité de la SEM du marché ovin pour l'exercice 2025 ci-joint annexé,

Considérant l'obligation d'information de l'assemblée délibérante,

☛ **Prend acte** de la présentation du rapport d'activité de la **SEM du marché ovin** pour l'exercice **2025.**

☛ **Précise** que ce rapport n'appelle pas de vote, mais donne lieu à débat au sein du Conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Laureen FONTANILLE

Le Maire,

Michel LAURENS

MAIRIE DE RECEVEL (AVEYRON)